

“Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

“Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d’argent pour le service public de l’année financière expirant le 31 mars 1959”

“Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.”

Sur ce, le greffier du Sénat, d’ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s’est ainsi exprimé:

“Au nom de Sa Majesté, l’honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

#### BUDGET PRINCIPAL, 1958-1959

##### JUSTICE

###### B—PÉNITENCIERS

169 Construction, améliorations et matériel . . . . . \$ 2,817,305 00

#### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1958-1959

##### JUSTICE

###### A—MINISTÈRE

566 Administration centrale—Crédit supplémentaire . . . . . 50,800 00

567 Cour territoriale des Territoires du Nord-Ouest—Administration, y compris l’administration de la justice dans les Territoires du Nord-Ouest—Crédit supplémentaire . . . . . 5,280 00

568 Cour territoriale du Yukon—Administration, y compris l’administration de la justice dans le Territoire du Yukon—Crédit supplémentaire . . . . . 19,500 00

###### B—PÉNITENCIERS

569 Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s’y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et matériel; entretien, libération et transfert des détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d’incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire . . . . . 143,845 00

570 Construction, améliorations et matériel—Crédit supplémentaire . . . . . 1,559,105 00